L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 30 JUILLET.

FEUILLETON

LE ROI MISERE

PAR

M. PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIÈME PARTIE.

IV.

COMMENT FUT ACCUEILLIE LA DEMANDE DE RENÉ.

(Suite.)

—Je me suis peut être trop hâté de croire au mal, continua-t-il, mais, quoique je sois plus jeune que vous, je me figure avoir plus vécu. C'est tout simple. Mon père était riche, il bourrait mes poches d'argent; ma mère en faisait autant de son côté, je n'avais qu'à me laisser glisser sur la pente. Je n'ai pas lutté comme vous. Je ne me suis privé de rien, j'ai gaspillé mon or et ma jeunesse dans tous les carrefours de Paris. Je ne crois pas facilement à la vertu, parce que je ne l'ai jamais rencontrée. Sans doute je me suis constamment adressé.

Cependant, sur votre parole, j'avais foi en la fille du roi Misère, lorsqu'un jour, peu de temps après l'éloquent plaidoyer que vous aviez débité en sa faveur, je la rencontrai gravissant les hauteurs de Montmartre......

—Ah! M. René, qui se penche curieusement.

Il se rappelait lui aussi, avoir délivré la jeune fille, dans la rue Lepic, des insolences du saltimbanque.

—J'essayai de lui parler, reprit Anatole, mais je me plais à reconnaître qu'elle me reçut avec sa froideur ordinaire. Elle me salua et me tourna les talons. J'étais piqué au vif, je la suivis. Elle entra dans la maison portant le No 31. Je montais bêtement une faction à la porte, quand un homme d'assez mauvaise mine, qui m'a dit habiter le quartier, et qui avait remarqué l'écho que je venais de subir, vint à moi et me proposa de m'instruire des lendemain des faits et gestes de la jeune fille

Sans me rendre bien compte de ce que je faisais, j'acceptai. Or, selon lui la fille du roi Misère était aimée par vous, par moi, et nous trompait tous les deux au profit d'un homme, que je n'ai pas vu sans surprise figurer ce matin parmi vos témoins, le docteur Lasserre.

—C'est impossible! s'écria René, obéissant à son premier mouvement.

Puis tout à coup il se souvint qu'il avait remis un jour à Gabrielle une lettre pour le docteur, et qu'aucun d'eux ne lui avait dit ce qui en était résulté. Il laissa retomber sa tête et ses bras avec découragement.

—Vous comprenez, poursuivit Anatole, que je n'étais pas homme à m'en rapporter aux renseignements fournis par le coquin que j'avais payé. Je me doutais déjà que Gabrielle ne vous était pas indifférente, mais je ne connaissais nullement M. Lasserre. Aussi, je me rendis quelques jours après dans la maison, et j'acquis la certitude que l'appartement avait bien été loué par le docteur, qu'il avait payé le premier mois d'avance, que la jeune fille y venait régulièrement tous les jours, vers deux heures, et n'en sortait que vers quatre heures.

J'appris en outre que le logement était habité par une vieille femme, que le docteur y avait installée, et dont vous pouvez, comme moi, vous expliquer la honteuse complicité. Voilà ce qui est vrai, ce que j'affirme; voilà ce qui a contribué à diminuer considérablement le respect que j'avais pour la fille du roi Misère; voilà enfin ce que, dans votre intérêt, j'ai cru devoir vous révéler.

Quant aux interprétations que j'ai tirées de ce concours de circonstances accablantes, je souhaite qu'elles n'aient aucun fondement; mais avouez que si elles sont justes, nous avons été bien sots de nous couper la gorge, et que vous ou moi, nous le serions encore davantage de donner notre nom à la maîtresse de M. Lasserre.

René était littéralement atterré. Ces explications, qui lui arrivaient juste au moment où il avait demandé la main de Gabrielle, cette démarche spontanée de M. Delaunay, la noblesse avec laquelle il avait oublié de sanglantes injures, le souvenir des lettres anonymes qu'il avait reçues, les coïncidences irréfutables qui se réunissaient pour le confondre, le firent perdre toute sa présence d'esprit, son confondement le jeune peintre.

—Je vous remercie, dit-il avec un sourire dont il s'efforçait en vain de dissimuler l'amertume, de la générosité avec laquelle vous êtes venu à moi. Sur ce terrain là encore vous m'avez vaincu. Je vous avais mal jugé, monsieur Delaunay; je reconnais que sous votre insouciante légèreté vous cachez un cœur loyal, et je regrette de l'avoir découvert si tard. J'espère comme vous, non pas tant pour vous et pour moi que pour le vieux Jacques, que nous sommes dupes d'apparences trompeuses, et que Gabrielle restera, comme par le passé, digne de nos respects.

A ces mots, il lui tendit généreusement la main. Anatole la serra avec une véritable effusion et se retira.

René demeura seul. Une insurmontable prostration le terrassait. Gabrielle! le docteur Lasserre! les deux seuls êtres auxquels il eût voué une amitié réelle! Et ils le trompaient! Lui qui se croyait aimé, qui tout à l'heure encore rêvait au bonheur, à l'avenir....

Depuis longtemps la nuit était venue avant qu'il parvint à sortir de l'anéantissement dans lequel il était plongé. Il alluma une bougie et prit un livre, mais le livre s'échappa de ses mains; il tenta de dormir, mais, devant ses yeux fermés, passaient dans l'obscurité d'horribles cauchemars....

Le lendemain matin il avait la fièvre. Néanmoins, tourmenté par un invincible besoin d'activité, il se leva.

A neuf heures, il entendit frapper distinctement à la porte de son atelier.

—Elle! murmura-t-il. Est-ce qu'elle oserait....

Au même instant, la porte s'ouvrit et Gabrielle parut.

Elle était pâle et abattue. Elle avait les yeux rougis, les paupières gonflées. On voyait qu'elle avait pleuré. Dès qu'elle parut, la sourde colère qui grondait au cœur de René s'évanouit.

—Vous venez prendre votre leçon? dit-il. Asseyez-vous.

—Non, répondit Gabrielle en secouant tristement la tête. Plus de leçons! Aujourd'hui encore elles m'ont servi de prétexte à venir ici, mais c'est la dernière fois.

—Comment! fit le jeune peintre d'une voix étranglée.

—Mon père m'a tout dit, reprit la jeune fille avec un sourire résigné. Je sais que vous m'aimez et que vous avez demandé ma main. J'ai voulu vous témoigner combien je suis sensible à tant d'honneur, et vous annoncer moi-même qu'il faut renoncer à ces projets d'union.

—Ah! dit froidement René. Pourquoi?

—Parce que ce serait tuer le pauvre père Jacques, parce que j'ai vu sangloter ce vieillard à l'idée que j'allais me séparer de lui, parce que je me souviens des sacrifices qu'il s'est imposés pour moi, et que je considère que le bonheur de lui rendre le bien qu'il m'a fait.

—Et c'est à l'égoïsme du roi Misère que vous vous dévouez si tranquillement? demanda René qui ne s'attendait pas à un refus, et croyait devoir lui attribuer un autre motif.

—Vous voulez analyser le sentiment qui m'anime mon père, répliqua Gabrielle. Je me souviens que d'une chose: c'est qu'il a failli devenir fou, en voyant de quelle ivresse mon cœur était pénétré. Je me rappelle aussi qu'enfant j'ai vécu heureuse, à l'abri du besoin, dans un milieu qui n'était pas le mien, tandis que lui, misérable, consumé, lé ri, il traînait une existence indigente. C'est à lui que je dois ce que je suis, il est juste qu'il récolte ce qu'il a semé.

—Dites plutôt que vous ne m'aimez pas, reprit l'artiste.

—Je ne vous aime pas! s'écria la jeune fille en se croisant les mains et en levant les yeux au ciel. Mais vous êtes donc aveugle! Vous ne voyez donc pas que depuis un mois......

Elle s'arrêta subitement, confuse, rougissante.

—Après tout, je puis bien vous le dire, puisque c'est la dernière fois que je vous vois, reprit-elle tristement. Ah! vous êtes cruellement impitoyables, vous autres hommes! Vous flétrissez l'égoïsme des autres, et le vôtre n'a pas de limites. Vous voulez savoir que je vous aime? Eh bien! soyez satisfait.

Apprenez que depuis le jour où vous m'avez fait l'aveu de votre amour, je souffre et je pleure, que je passe de longues nuits d'insomnie, que mes traits se décomposent, que ma santé dépérit, attendant inutilement que vous tentiez auprès de mon père la démarche que vous avez faite hier, doutant de vous, de votre loyauté, essayant de bannir de ma pensée votre image qui y représentait sans cesse. Etes-vous content de savoir quels déchirements ont brisé mes forces? Que voulez-vous encore?

Faut-il vous dire que je me punis mille fois plus que vous en fuyant de mon plein gré les horizons enchantés que j'avais entrevus, que je vous aime, que je souffre, que je mourrai peut-être de douleur, loin de vous, obligée de fuir votre présence, d'éviter vos regards. Ah! Dieu sait, lui qui m'entend, que je préfère la mort aux tortures qu'il m'inflige. Qu'elle vienne, cette mort! Qu'elle vienne donc! Je l'attends.

L'exaltation qui, peu à peu, s'était emparée de Gabrielle s'éteignit tout à coup. Un déluge de larmes se fit jour à travers ses paupières, un hoquet convulsif s'échappait de son gosier, tandis que les sanglots soulevaient sa poitrine oppressée.

Oubliant les odieuses révélations que lui avait faites Anatole, René, transporté, radieux, se laissa tomber aux genoux de la jeune fille et couvrit de baisers sa main pâle.

—Vivez, Gabrielle! supplia-t-il, pour moi, pour vous, pour votre bonheur, pour votre père!....

Il perdait la tête: il aurait invoqué tous les saints du paradis. Ses lèvres ne se détachaient pas de cette main qu'on lui abandonnait sans songer à la reprendre.

Gabrielle se sentait défaillir. Un instant, de faiblesse allait la livrer sans défense aux transports de celui qu'elle aimait.... Elle en eut conscience et se leva, forte et résolue.

—Non, dit-elle énergiquement, en repoussant René par un mouvement nerveux, je ne faillirai pas.

Elle fit au hasard quelques pas dans l'atelier, uniquement pour dissiper l'ivresse dans laquelle elle avait failli succomber.

—Gabrielle! suppliait René. Ecoutez-moi. Il est impossible que vous ayez ce triste courage....

—Je l'aurai, répondit-elle fermement.

—Et vous me laisserez souffrir sans pitié! Mais vous ne savez donc pas que c'est ma carrière, ma vie que brise votre inflexible volonté!

—Et moi! répliqua-t-elle simplement, n'est-ce pas aussi ma vie que je donne?

—Non, je ne le tolérerai pas. J'irai trouver votre père, dit René avec feu, je lui reprocherai sa cruauté....

—De quel droit? l'interrompit la jeune fille. D'ailleurs, mon père ne vous croira pas. Je lui ai dit que je ne vous aimais pas, je le lui répéterai devant vous, s'il le faut.

—Non, vous ne ferez pas cela! s'écria René avec égarement.

—Je le ferai, mon parti est irrévocable....

—Ah! gronda l'artiste, je vous disais bien que vous ne m'aimiez pas! Et qui sait!....

Gabrielle se retourna vers lui et le regarda en face, comme pour lire sa pensée dans ses regards.

—Achevez, fit-elle sans le quitter des yeux.

—Peut être en aimez-vous un autre.... avança René sans oser la regarder en face.

—Le docteur Lasserre, n'est-ce pas demandé la jeune fille.

—Eh bien! oui. Lui, puisque vous l'avez nommé....

—Ah! c'est le comble! ricana Gabrielle. Il a fallu que vous vous fassiez l'écho de cette calomnie.... comme Cherville, poursuivit-elle avec mépris. Mais de quelle fange êtes vous donc pétri pour concevoir de telles infamies et me les cracher au visage? Oui, vraiment! vous avez bien fait de vomir contre moi cette insulte suprême; car, maintenant, c'est sans regret que j'accomplirai mon sacrifice.

A ces mots, sans laisser tomber un regard sur le jeune peintre, elle se dirigea vers la porte.

—Pardonnez-moi! gémit René en se précipitant au devant d'elle. Vous voyez bien que, moi aussi, la douleur me rend fou.

—Vous voulez dire qu'elle vous rend lâche, dit froidement Gabrielle.

—Eh bien! oui, je suis lâche, cruel, implacable, sanglota l'artiste. Oui, je mérite votre courroux, votre mépris, mais délivrez-moi de ces angoisses, prenez en pitié ma jalousie, et ne me quittez pas ainsi, je vous en prie, Gabrielle, à deux genoux!

Et René se laissa tomber devant la jeune fille, d'une voix suppliante qu'il s'imposait.

—Eh bien! soit, dit Gabrielle, je viendrai vous demander votre bras, dit Gabrielle qui l'écarta de la main et le regarda.

V.

CE QUE GABRIELLE ALLAIT FAIRE A MONTMARTRE.

René demeura littéralement pétrifié de cette proposition inattendue. L'heure que venait de lui indiquer la fille du roi Misère, était précisément celle qu'Anatole lui avait désignée comme étant le signal des visites quotidiennes de Gabrielle à l'appartement de la rue Lepic. Que voulait-elle donc faire? Avait-elle résolu de se justifier aux yeux de l'artiste des médisances qu'on lui avait rapportées? Allait-il avoir la solution de cette énigme? Il l'espéra, et sur-le-champ s'évanouirent les soupçons que les lettres des saltimbanques et les révélations de M. Delaunay lui avaient inspirés.

Il ne se trompait pas. Effrayée des conséquences qu'entraînait le mystère dont elle avait voulu s'entourer, outrée des perfides insinuations de Cherville, désespérée qu'une accusation aussi vile pesât sur elle avec quelque semblant de vérité, et fut parvenue jusqu'aux oreilles de celui qu'elle aimait, Gabrielle répondait enfin le secret que sa timidité avait gardé.

La veille, elle avait mis dans sa confidence le roi Misère. Aujourd'hui, elle était décidée à désabuser René. Vis-à-vis de ces deux affections seulement, elle avait à cœur de se défendre. Quant à Cherville et à Delaunay, peu lui importait l'opinion de ces écervelés.

Lorsque, tremblante, et craignant les reproches de son père, elle lui raconta quelle sympathique pitié l'avait entraînée et lui avait fait acheter la liberté de la folle qu'ils avaient visitée ensemble à la fête de Saint-Cloud, le vieux Jacques, qui, d'après les réticences de sa fille, redoutait un aveu plus terrible, l'attira sur sa poitrine en poussant un soupir de soulagement.

—Comment! dit-il avec joie. C'est d'une œuvre de charité que tu te cachais envers moi! Tu as pu penser que je te blâmerais d'être généreuse et bienfaisante? Mais l'argent que tu gagnes est à toi, chère enfant. Tu peux en disposer à ta guise....

(A continuer.)

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

Les DIRECTEURS, conformément à la Charte soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année.	$238,122 59	
Primes de mer	94 062 39	
Primes de rivières	177,584 83	
		$507,779 38
Total net des primes		$447,854 38
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 89,500 63	
Pertes de mer	87,074 00	
" rivières	85,572 47	
Taxes payées	36,019 54	
Payé—réassurance et compte en lieu de scrip	60,106 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	87,648 03	
		$395,019 13
Bénéfice net		$51,935 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$ 37,494 35	
Prêt sur bons et hypothèques	69,343 33—106,837 69	
En caisse	$164,577 34	
Prêts garantis par actions sur demande	66,400 00—$167,977 34	
Prêts garantis par actions à terme	$11,300 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,062 48—$131,372 4	
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	96,580 00	
Actions de Banques et autres	196,937 17—$333,517 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$5,490 00
Dû pour prime et en voie de perception		41,630
		$779,814 6
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, actions et bons		$436,365
Compte de scrip forfaits		7,809
Intérêts non réclamés	$7,200 25	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans,

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. E. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Sheems,	A. Thompson,
ohn Phelps.	

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868		
Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" de navires	27,314 14	
" de mer	52,941 56	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$226,326 83	
En moins, primes remboursées	4,730 19	
Montant des primes	221,596 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 16	
" sur les rivières	25,363 42	
" sur mer	33,099 30	
Total des pertes	77,726 11	
Réassurances	9,726 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	16,956 56	
Taxes et revenu int.	8,771 66	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursé	25,866 68	
En réserve pour risques non expirés	37,386 38	
		$171,596 63
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis		17,725 00
" par hypothèque		19,166 00
Effets à recevoir pour primes		7,369 45
Actions, bons et autres garanties		146,306 33
Propriétés foncières		40,000 00
Comptes individuels pour primes		40,896 51
En caisse		63,555 08
Scrip d'autres Compagnies		2,065
		317,987 39

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pias tres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Monlor,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn	B Saloy,	J J Fernandes,
A Courtis	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Burthe,	C Blanchin.

14 mai—1m

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL............$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolbonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gen. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr E. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols,

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple police—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

Compagnie d'Assurance Germania.

Le 13 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Meyer,	H. Zuberbier
D Michel,	G. H. Kerstendick,
Fred del Bondio,	Chs. Bondio,
A. Meyer Baden,	Chs Loeffler,
A. F. Zeiffert,	J. F. Krantz,
Theodor Baum,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Merz,
H. Rincke,	G. J. Forster,
A. Motta,	S. Friedlander
J. A. Stadler,	W. Goldenberg,
H. F. Klumpp,	Chs. Potthoff,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président, M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1868.

30 avril—1 an EMILE MAIER, Secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

Correspondant avec les Antilles, les Ports du Pacifique.

[illegible]

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune modification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

Les nourrices des passagers n'entrent pour [illegible]

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer NOUVEAU GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.
19janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 8 août
VILLE-DE-PARIS,	" Duchene	Samedi 22 août
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 5 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $55, et on comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à

NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line.
HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nile Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nile Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY, Agent général.
30 juin—3m

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour, $175.
New York à Londres $115.	Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125.	Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.
9 mars—1an

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nile-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 1er août, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.........................$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. MEADE suivra et partira SAMEDI 8 août.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 1er août, à 8 heures A. M.,

Passage..........................$60

Cet ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
4 mai—1a

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas. McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de midi.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARRY, agent,
30juillet—1m No 175 de la rue de la Commune.

EXCURSION A MOBILE, PAR LE FLEUVE MISSISSIPPI.

Le steamer favori CREOLE, à basse pression, partira du pied de la rue St-Ferdinand, 3e district JEUDI, 30 du courant, à midi, pour Mobile par le Pointe-Claire, Montrose Shorts et Howards. Il arrivera à Mobile vendredi matin qu'il quittera à 4 heures précises de l'après-midi, pour retourner à la Nouvelle-Orléans, directement, par le Lac Pontchartrain. Prix du billet $10

PETER MARCY, agent,
Rue de la Commune, No 175.

Le CREOLE reprendra son service régulier entre la Nouvelle-Orléans et les villes de bains de la Côte, le SAMEDI, 1er août, à midi et partira à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain.

28 juillet—4 f

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur LAURA,

Capt. E. Miller, Au marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (ou Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FEIGERIO, Jr,
29 juil—1m Rue de Chartres, No 88.

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères Intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 1/2 heures du matin.

Prix du passage, $3 50.

Le barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Portar, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R. R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne. 7 juillet

---

Compagnie de paquebots de la Nile-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 P. M. du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ MERCREDI 29 juillet, à 5 heures P. M.—Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur J D HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis J. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, directement, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretta, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, Pont Breaud et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche et de la Rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GREVENBERG & CO, Vieille-Levée, No 93.

28juillet— JAS LAKE, agent, Nile-Levee, No 10

Excursion à bon marché!

Le POMTEM quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Prix..............5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord 23juin—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Gray Eagle, capitaine V. S. partira comme il est dit; et RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,

8 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancoin, commis J. F. Chartiet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin, Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS au matin. Le Samedi, le bateau va jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57.............Carondelet.............57

ETNA, DE HARTFORD.
Actif..................$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif..................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS,

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits, [illegible]

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains,

STEAMERS entre HAMBOURG ET LA NOUVELLE-ORLEANS

Par la voie du Hâvre et de la Havane

ALLEMANNIA,	3000 tons	Capt. W. Barends.	
BAVARIA,	3000	"	H. Meyer.
BORUSSIA,	3000	"	C. Franzen.
CIMBRIA,	3000	"	H. Haack.
GERMANIA,	3000	"	H. F. Schwensen.
HAMMONIA,	3000	"	Meier.
SAXONIA,	3000	"	Ehlers.
TEUTONIA,	3000	"	Barrends.
HOLSATIA (neuf),	3000	"	H. Ehlers.
WESTPHALIA (neuf),	3000	"	N. Trautmann.

JOURS DE DEPART.

De Hambourg.	Du Hâvre.	De la Nile-Orl'ns.
Saxonia, 1er oct.	4 octobre.	Vers le 10 novembre.
Bavaria, 1er nov.	4 novembre.	" le 10 décembre.
Teutonia, 1er déc.	4 décembre.	" le 10 janvier 1869.

Les autres steamers seront nommés plus tard.

Les steamers de la ligne de la Nile-Orléans, partant de Hambourg, feront escale au Hâvre, et il est possible qu'ils touchent à la Havane. Partant de la Nile-Orléans, ils s'arrêteront à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Hambourg à la Nile-Orléans:

1res chambres, thalers de Prusse	$150
2des " "	120
Entrepont "	55

De la Nile-Orléans à Hambourg.

1res cabines	$165 } en or
Entrepont	45 }

De la Nile-Orléans à la Havane,

1res cabines	$50 } monnaie courante
Entrepont	20 }

Des certificats de passage payés d'avance, de Hambourg à la Nile-Orléans sont émis ici.

Fret de Hambourg à la Nile-Orléans.

2 livres 10 sh. et 15 pour cent, prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent de New-York tous les mardis et s'arrêtent à Southampton.

Pour les détails s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agence générale, 63 de la rue Carondelet;
MAURY & Co.,
Agent pour le passage, 161 de la rue Commune;
DE ERDMANN,
A la Havane.

Les Agents généraux pour les passagers sont MM. C. B RICHARD & BOAS,
6 Barclay street, New-York.
16 juillet

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans,

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nile-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nile-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 46 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

JAMES TONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nile-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $235 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec la "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen" Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis le noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier le recueillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" reste quarante-sept jour en mer: il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si nos compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne devaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; plus tard, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de les débarrasser de ces coquilles flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lingleland" obtiendront des arrangements spéciaux de l'agence du gouvernement impérial, moyennant un passage de (environ $35) pour chaque adulte—comme dentelle pour rent avoir l'espace pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireront avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41, de la rue Carondelet.

BALLARD C. DUNN.

Moitié prix! Moitié prix!
Pour New-York.

LES personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, peuvent acheter des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au dessous du City Hôtel.

Les billets peuvent servir du 20 juin au 30 juillet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

ED. WARE,
Agent général pour les billets. 28 juin—au 30 juil

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hôtel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Caire.

WM. HUGHIT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
S. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nile-Orléans.
7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer du Mississippi Central au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES TONGE,
21mai Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nile-Orléans, se charge du transport des marchandises du Canal et de la rue Commune, dans la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nile-Ibérie et St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, tous les bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdéc— Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,890 06
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217,740 75
Actif le 31 décembre 1867	379,724 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques du feu, de mer, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ladwigson,	R. R. Conroe,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
R. P. Eshelt,	John F. Moore,	H. Moore,
Wm M. Perkins,	J. H. Isenhour,	John G. Rogers.

12 fév—11 m & L 2 ours

Compagnie d'Assurance Mutuel's des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$819,094 48	
Sur les risques de mer	298,734 17	
Sur les risques de rivières	33,048 62	
	Total $1,151,864 33	
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$239,842 00	
Primes remboursées	[illegible]	
		$260,218 67
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,646 79
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,232 37	
Sur les risques de mer	179,869 32	
Sur les risques de rivières	45,939 36	
	$491,005 61	
Taxes	30,912 51	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$112,292 04	$634,314 86
Bénéfice net		$277,329 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$189,617 67
Billets garantis par hypothèques		678,007 38
Billets garantis par nantissements		80,147 32
En caisse		129,478 24
Actions de banques et de chemin de fer		104,200 00
Primes en voie de perception		89,776 6
Bons de la ville		33,000 00
Effets à recevoir		127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances		48,000 00
Actions "Dry Dock Vallette"		15,600 00
Actions de la Presse "Levee Steam"		5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"		3,700 00
Actions "Merchant's Exchange"		1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"		1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."		250 00
Bons de l'Etat		1,500 00
Total		$1,606,414 14
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$161,346 15	
35 0/0 du scrip de 1858 payable en juillet	70,075 78	
Primes sur risques non terminées le 31 mai 1868	239,847 00	
		$308,768 93
Actif net		$1,097,645 3

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1858, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Masporo,	Pierre Poute
M Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
F S Wilts,	J Morgan Hall,	10 juin

SECOND ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39..........Rue Carondelet..........39

Nile-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868:—

Primes		
Sur risques d'incendie	$ 91,725,80	
" risques de rivières	175,365,56	
" risques de mer	58,170,56	
		325,266 70
En moins, primes non expirées	14,783 00	
Primes remboursées	2,919 00	12,702 00
Montant des primes		$307,808
Pertes etc., payées		
Sur risques d'incendie	$ 34,066 32	
" risques de rivières	116,638 27	
" risques de mer	20,012 87	
Réassurances	14,088 39	
Réfections (rebate returns)	17,816 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	8,903 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	29 704,08	$[illegible]
Bénéfice net		$31,010 67
L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT		
Billets pour actions		$380,020 30
En caisse		106,308 36
Primes en voie de perception		66,270 00
Prêts garantis		27,640 00
Effets à recevoir, à courtes échéances		36,870 71
Actions de chemins de fer de ville		54,475 00
Meubles et installations du bureau		4,744 17
		$690,904 16

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 20 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTERET de DIX pour cent par an sur les paiements de capital en compte et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net des primes participant au bénéfice de l'année.

Il ont en outre résolu d'appeler un versement de 5 pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel E. Moore,
W A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
I. Caulfield,	H. Frellsen,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	R. W. Rodd,
J. D. Blair,	Joseph Hey,
Robert Pitkin	Perry Nugent,

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY SAMORY vs THOMAS GAFFY ou GAFFEY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,308—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Cinq dans l'îlet borné par les rues Euterpe, St Pierre et Miro et la Prosession de Carondelet, suivant plan dressé par L. Bringier, le 10 d'octobre 1844, et déposé en l'étude de F. P. [illegible]... mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, trente et un pieds un pouces et six lignes de largeur, derrière, sur quatre-vingt quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté, et quatre-vingt-seize pieds six pouces et six lignes de profondeur, du côté du No 5.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, Thomas Gaffey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] suivant acte passé devant [illegible] notaire public en cette ville, en date du 10 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—21 30—7 15 22 août

JOSEPH ERNEST vs A. CHALOMET & ALS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 21,740—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le SAMEDI, premier août 1868, à 1 1/2 heure P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES. Le fonds d'une grocerie située au No 382 rue des Magasins, à l'angle de la rue Thalia, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 24 28 30—août 1er

CHARLES SMITH vs JOHN GAUCHE, Jr.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,310—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain avec bâtisses situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Miro et Tonti, désigné par le numéro vingt et mesurant vingt-sept pieds un pouce de face à la rue de la Douane, sur cent six pieds de profondeur, suivant plan.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de l'Arch. J. M. Odin, suivant acte passé devant Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 21 avril 1866.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21,30—7,14,22 août

BERTRAND SALOY vs BENJAMIN MOUCHON

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,329—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No A, dans un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, le 2 de février 1858, et déposé en l'étude d'Ant. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Le dit terrain se trouve dans l'îlet borné par les rues Thalia, Bacchus, Erato et Apollo, et mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue Thalia sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de la veuve Jean Mouchon, suivant acte passé devant Ant. Doriocourt, en date du 5 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21,30—août 7,15,22

Alfred Marchand vs S. Johnson et B. Avegno.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,715—En vertu d'un writ de fieri facias contre Bernard Avegno, adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. Avery, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rue d'Orléans, Ste Anne, Bourbon et Royale.

Ledit terrain mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, cent quatre pieds sept pouces et huit lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Bourbon, à laquelle profondeur le dit terrain s'élargit à vingt pieds sept pouces, de là courant dans la profondeur jusqu'à la rue Ste Anne, et cent quatre-vingt-dix sept pieds et cinq pouces de profondeur du côté de la rue Royale, à partir de la rue d'Orléans...

Le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, arpenteur, daté du 15 mars 1857, et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire. Ce terrain se trouve dans la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connue sous le nom de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, ensemble avec d'autres propriétés, de J. H. Farlange, suivant acte passé devant Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—30—août 1er 6 15 25

JOHN H. CLAY vs JOSEPHINE BENIT, épouse de E. CARLON.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 6—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Derbigny et Roman, désigné par le No [illegible] suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, en date du 1819, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, et depuis en l'étude de D. L. McCay alors notaire public.

Ledit terrain mesure vingt-sept pieds de face à la rue Palmyre, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Michel Hahn par acte passé devant A. Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 juillet—30—6 15 22 29 août

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs dame MARTHA JOHNSON, ST. F. CABANAVE et A. LINDEMAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,187—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Bourgogne, du Quartier et des Remparts, et désigné par le numéro [illegible] mesure française, dans la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, savoir: dix pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur cent vingt pieds de profondeur, et mesure le tout suivant plan dressé par Alph. Arnaud, architecte et arpenteur, le 6 juin 1817.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Abney, veuve de feu W. D. Tobert, suivant acte passé devant le notaire Selim Magner, notaire public en cette ville, en date du 10 septembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 juillet—30—4 14 22 29

PAUL LIEUTAUD vs FRANCISCO F. MARTINEZ

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,700—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo Avery, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Plauché, ayant, mesure française, plus ou moins, cinquante pieds six pouces et deux lignes de face à la rue de l'Esplanade, les mêmes dimensions en ligne droite à la rue Kerlerec, sur cent vingt pieds de profondeur de la dite rue de l'Esplanade à la dite rue Kerlerec.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Lanaux, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 13 aout 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3 juillet—12,21,29—4 août

Wm MITHOFF vs BYRNE, VANCE & CO (THOMAS BYRNE & H. McNEIL VANCE.)

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,453—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Carondelet, de la Commune et Baronne, mesurant trente pieds de face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté à la rue Carondelet par la propriété appartenant à David Gowens et du côté de la rue Baronne par celle de W. H. Mercer.

Ledit terrain forme la moitié du terrain désigné par le numéro Trente neuf, d'après un plan du faubourg Ste-Marie, dressé par Tanesse, autrefois voyer de la ville, et contigu au terrain désigné par le numéro Quarante pour lequel il est borné d'un côté.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Un autre terrain situé dans les mêmes District et îlet, et contigu, derrière au terrain ci-dessus décrit et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22juillet—31, aout 8,16,22

A. GUILLEMET vs. F. R COURONNEAU.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix-sept août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Philippe et des Ursulines.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de Madeleine alias Myrthé Noël, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 2 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juil—16,26—aout 2,9,17

JUSTIN FREMEAUX vs JEAN BARABINO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,103—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI huit août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur et Roman et la propriété de M. White, suivant plan dressé par A. d'Hemécourt, alors voyer, daté du 15 de juin 1855 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente cinq pieds et demie de face à la rue Lapeyrouse, sur cent-dix-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Arthur Jully, suivant acte au rapport de O. V. Foulon, notaire public en cette ville, en date du 16 de novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
juillet—7,16,26—août 1,8.

RANDELL HUNT vs THOMAS F. MAY.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,314—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt neuf d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Claiborne et Villeré, désignés par les numéros six, sept et huit, suivant plan dressé par Isham Pilié, voyer de la ville, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les Nos six et sept mesurant chacun vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent dix-sept pieds dix pouces et quatre lignes parallèles. Le No huit forme l'angle des rues du Canal et des Marais, et mesure vingt-huit pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur cent dix-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, pour la mesure américaine, dont l'ensemble avec l'usage d'une allée de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue des Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Ruleff, suivant acte au rapport de James Graham notaire public en cette ville, en date du 2 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 8,15,21,29

FOLGER & CO vs JOHN FREDENSTEIN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,987—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, trois août 1868, à 10 1/2 heures A. M., rue Ste-Anne, entre celles de Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Deux wagons neufs à charroyer le coton, transportés de l'encoignure des rues Gaiennie et Bienville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 jul—22 26 29 31 et 2 août

THEODULE DROUETT vs PIERRE MAHALIN

TROISIEME Cour de District de la Nile-Orléans—No 23,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La goélette LILLY FRIES, ensemble avec ses mâts, voiles, etc, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le nouveau Bassin, près du pont Maginnis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28juillet—28 31—4 8 8 août

STEPHANO CARLO vs MARIA PAYER (Mme Foiret veuve de John Auguste Fryer) JEAN BIDEGARAY vs la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 21,770 et 21,775—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nile-Orléans, dans les affaires ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le numéro Trois de l'îlet borné par les rues Moreau, Lesseps et de Pologne, suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 25 février 1832, et déposé en l'étude de C. Janin, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure cinquante-deux pieds dix pouces et six lignes de face à la rue de Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Moreau.

Ensemble, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Théodore Dimitry, suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public en cette ville, en date du 7 avril 1867.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3 juillet—3 12 21 29 29 30 31—4 août

H. O. MILLAUDON vs L M DUQUESNAY

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt neuf d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Hagstelle et Claiborne, désignés par les numéros vingt six et vingt sept dans l'îlet numéro trente-cinq, suivant plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, et déposé en l'année 1843 en l'étude de F. Percy, alors notaire public de cette ville.

Les dits terrains mesurant chacun, mesure américaine, vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St Antoine sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2o—Un autre terrain situé dans le même îlet et compris au terrain sus décrit, et mesurant trente deux pieds quatre pouces de face à la rue St Antoine et cent dix pieds de profondeur et face à la rue Claiborne, mesure américaine.

Le dit terrain est composé de la totalité du terrain désigné par le numéro vingt cinq et d'une portion du terrain désigné par le numéro vingt-quatre suivant le plan précité de L. H. Pilié, ci-devant voyer, en date du 24 septembre 1811, déposé en l'étude de F. Percy, ci devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Ernest Cornu, par acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29juillet—8,15,21,29aout.

A. C. GASPARD contre M. et Mme Ensemble.

COUR DU TROISIEME Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, No 6,666—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable John P. Montamat, troisième juge de paix, j'exposerai en vente, à l'encan public, le SAMEDI, premier août 1868, à midi, au No 85 de la rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, les propriétés ci-dessous: [illegible] et d'articles de ménage d'après l'inventaire qui se trouve à mon bureau. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

3juillet—22, 27 31 J. A. MOLAISON, constable

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs THOS. BYANE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,266—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Canal, Commune, Carondelet, Baronne 33 sur 128. Canal, Commune, Carondelet, Baronne 32 sur 127 suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville

Assessement $75,000

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—21 7 25 août 1

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CARONDELET CANAL NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,128—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessement District No 8—En face du Bayou St-Jean, 190 sur 540—Assessé $4,000.

Et une autre entre en face du Bayou St-Jean—Assessé $2,000. suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23juil—21 8 25 août

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CANAL CARONDELET NAVIGATION COMPANY

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 487—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Louis, Toulouse, Clark, Bayou St-Jean, Toulouse, St-Pierre, Hy Avenue, Bayou St-Jean Illois, Toulouse, St-Pierre, Genois, Bayou St Jean, Toulouse, St-Louis, Genois, Clark, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $1,000, $4,000, $2,000, $4,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23—août 7, 25

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JAS. F. CARUTHERS.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,287—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement No 2, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytania, Delord, St Charles, Tivoli Circle et Calliope, et mesurant vingt et un pieds six pouces et quinze, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville, et assessé à $14,000, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Un certain terrain situé dans le même district d'assessement, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytania, Delord et Calliope, et mesurant vingt-cinq pieds sur quatre-vingt-dix pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $6,500 (six mille cinq cents piastres), suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23—août 7, 25

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOSEPH DEYNOODT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,480—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement No 2, dans l'îlet No 71 ..., borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant 37 sur 127, trente-sept pieds sur cent vingt-sept, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $12,000 douze mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Un autre terrain dans le même District et même îlet, borné par les mêmes rues, et mesurant 45 sur 112 qua rante cinq pieds sur cent douze, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $5,500 cinq mille cinq cents piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23juillet—août 7 25

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CHARLES LAY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,404—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement numéro quatre, dans l'îlet numéro ... borné par les rues St James, Poydras et Lafayette, mesurant ... conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—août 7 25

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THOMAS AREY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,478—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement numéro quatre, dans l'îlet numéro ... borné par les rues Constance, Annunciation, ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23juillet—23—7 25 août

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WILLIAM GOLDING, Jr.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,628—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 35, borné par les rues du Commerce, Jolie, Tchoupitoulas et St Joseph, mesurant ... conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—7 25 août 8

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs O. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,668—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement numéro Douze, dans l'îlet No ... borné par les rues ... et mesurant ... conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à ... suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—7 août 25 9

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOSEPH O. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,775—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'Assessement numéro Cinq, dans l'îlet numéro ... borné par les rues Commune, Gravier, Avenue Hagan et Clark et comprenant la moitié de l'îlet, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quinze cents piastres ($1500) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 juil—7 août 25 10

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOS. G. & W. H. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,777—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'Assessement numéro cinq, dans l'îlet numéro huit cent dix-huit, borné par les rues Gasquet, Canal, Marais et Olympia et composant neuf cent vingt-cinq ... conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $450 (quatre cent cinquante piastres) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 juillet—7 25 août 11

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs J. & W. ELLIS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,794—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI 25 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'assessement No 6, dans l'îlet cinq cent trente sept, borné par les rues Carrollton, Avenue St David, Dumaine et Bienville, et mesurant deux cent soixante dix pieds sur deux cent trente-neuf pieds conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville et assessé à $3500 (trois mille cinq cents piastres) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—7 25 août 12

LA VILLE DE LA NILE-ORLEANS vs DANIEL GRAHAM

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,204—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Dans le District d'assessement numéro Dix, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Piété, Chartres et Dauphine, et mesurant quatre-vingt-treize pieds sur quatre-vingt-dix-huit pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à $2,000, deux mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—23—7 25 août 13

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs ROBT MOORE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,255—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. Un certain terrain ou partie de terre situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville et dans l'îlet numéro 307 borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette mesurant 75 pieds sur 88 pieds selon le plan déposé au bureau du Trésorier de la Ville, et assessé à la valeur de quatre mille piastres ($4000).

2o. Un certain terrain situé dans le District d'assessement No 11, dans l'îlet No 99 borné par les rues Annunciation, Laurel, Philip et Phillip, mesurant 30 pieds sur 120 selon le plan déposé au bureau du Trésorier de la Ville, et assessé à ... déposé au Bureau du Trésorier de la ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 juillet—23—7 25 août 14

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de J. M. ALEXANDER—No 32,312.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Richard D. Gaillard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. M. Alexander, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, M. O. TRACY,
28 juillet—30, août 4 Greffier.

Succession de Vve Joseph Dassau—No 30,224

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
29 juillet—août 7,7 Greffier.

Succession de M & J SHANAHAN—No 29,434.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier.

Succession de J. H. BUTTERWORTH—No 18,805.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

M. O. TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier.

Succession de L. W. LYONS—No 29 896.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la société commerciale de L. W. Lyons & Co., ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour M O TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier.

Succession de HONORA KAVANAUGH—No 30 924.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
25juillet—25,29—août 2 Greffier.

Succession de L. A. PIERCE—No 29,501.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier

Succession de OLIVER P. JACKSON—No 32,308

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Pierre Eugène Hatrie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Oliver P. Jackson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier.

Succession de DENNIS HICKEY—No 29,962.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Marguerite Sullivan, veuve de Dennis Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Dennis Hickey décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY,
25 juillet—25,29—août 2 Greffier

Succession de JEAN DESPOUEY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Les Créanciers de la susdite succession sont par les présentes notifiés de se faire connaître et présenter leurs réclamations avec les preuves à l'appui, à A. L. Tissot, avocat, au No 34 Passage de la Bourse, à l'encoignure de la Douane, et les débiteurs de la dite succession sont invités à solder leur dette.

BARBARA KERN, Vve de Jean Despouey, Tutrice naturelle.

28 juil—3

Succession de Bernard Karcher—No 32,313.

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—Attendu que Marguerite Rongert, veuve de feu Bernard Karcher, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bernard Karcher décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
29 juillet—août 1,5 Greffier.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, M. O. TRACY,
29 juillet—août 1,5 Greffier.

Succession de Duncan N. Hennen—No 29,392.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY,
29 juillet—août 1,5 Greffier.

Succession de Marcellus Daspit—No 32,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que James W. Watson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Marcellus Daspit décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY
29 juillet—août 1,5 Greffier

Succession de JOSEPH BEHL—No 32,3[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Leidner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Behl décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY,
29 juillet—21 27 août 1 Greffier.

Succession de BARBARA LAQUE, épouse décédée de Joseph Dudenhoffer.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Joseph Dudenhoffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Barbara Laque, son épouse, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY,
21 juil—23, 27, 1er août Greffier

Citation.

AUX HERITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE PLAQUEMINES.—COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.

Le Juri de Police de la paroisse de Plaquemines vs les héritiers de feu Alexandre Lesseps	Les héritiers de feu Alexandre Lesseps.

Vous êtes par les présentes informés que ce procès est institué contre vous, par une demande ... [illegible]

Par ordre de la Cour.

Témoin l'Hon. Charles O. Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868. ARMAND LARTIGUE,
3juillet—3,11,18,25, 1août. Greffier.

Citation.

A Madame Virginia Minor (femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Juri de Police de la paroisse Plaquemines vs Virginia Minor et son mari Henry H. Minor.	No.	Mme Virginia Minor vs Henry H Minor.

VOUS êtes par les présentes informés que ce procès est institué contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatre mille soixante-dix piastres et cinq cents, avec intérêt légal depuis demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et de tous les frais tels qu'émolument du recorder, du greffier, du shérif, du syndic, publication de la présente citation, et autres qui en pourront suivre, ... [illegible]

Par ordre de la Cour

Témoin l'Honorable Charles Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.

ARMAND LARTIGUE'
3juil—3 11 18 25 et 1er août Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 22,918—Mme J. H. Sandford contre D. W. C. Sandford. Dans cette affaire, en raison à la Cour pour de la loi, la Cour, considérant l'admission de dette, la contestation de jugement, l'abandon de droits légaux et de l'appel du défendeur.

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Isabella H. Slayback, femme de D. W. C. Sandford, et contre le défendeur, le dit De Witt Clinton Sandford, son mari que les dites parties soient séparées de biens, ... [illegible]

Jugement rendu et signé le 1er juillet 1868.

(Signé) D. H. FELLOWS Juge.

(Signé) RANDOLPH SINGLETON & BROWNE, Avocats de la demanderesse.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce premier juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

3 juil—3 15—3 août WM. WOELFER, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente importante, à crédit, de marchandises sèches étrangères—Et 150 caisses marchandises sèches américaines.

PAR VINCENT & CO—W. F. Vincent, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 6 août, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, sans réserve pour une consignation—

Caisses draps pour dames.

Caisses toiles fil d'Irlande—pour draps et pour chemises.

Et—Etoffes à robes, comprenant un choix de (En caisse)—Mousseline laine supérieure, mérinos anglais noir.

Caisses draps anglais qualité extra, bordages.

Caisses popelines à raies de soie, imprimés et Union.

Caisses étoffes de blanc.

Caisses Lingerie.

Et—Lingerie de saison et de messieurs.

Caisses mouchoirs batiste blanche et en couleur, cotonnades.

Caisses bonneteries françaises, anglaises et allemandes, de messieurs, dames, demoiselles et enfants.

Parasols et parapluies, soie, noir et en couleur.

Caisses foulards soie français et anglais.

Caisses Madras en toile et en coton.

Caisses serviettes et nappes damas, Huckaback et toile.

Caisses corsets français, qualité extra, à baleines.

Et 150 caisses marchandises sèches de fonds.

100 douzaines fil de lisle et coton.

Un choix spécial de marchandises et est appelée sur ces marchandises, les meilleures qui aient encore été offertes.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente. 29jui

Vente spéciale, à trois mois de crédit—250 pièces Drap français d'Elbeuf, Casimir, Edredon, Castor, Whitney, Moscow, Beaver, &c., &c.—Et Lainages.

PAR VINCENT & CO—W. F. Vincent, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 30 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

250 pièces draps français d'Elbeuf, casimirs, édredons, castor, whitney, moscow, etc., etc.

Egalement, 200 pièces casimirs Harris, gris et noir, 15 caisses couvertures blanches, 10-4, 11-4, super., 200 pièces flanelles blanc, rouge, croisée et unie, Et 20 caisses jeans et tweeds Allegany, Longworth et Star.

Et 200 lots de marchandises sèches étrangères et américaines,

Sur lesquelles l'attention spéciale du commerce est appelée. Ce sont les meilleurs articles qui aient jamais été offerts à l'encan.

Conditions—Au-dessus de cent piastres, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 28 juil

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 100 doux. Chapeaux pour hommes et garçons.

PAR E. ROGER & Co.—Henry Samory, encanteur—JEUDI, le 30 juillet, à 10 heures, il sera vendu à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

350 caisses bottes, souliers et brodequins, reçus directement des manufacturers par les derniers arrivages de New York et Boston.

Et—100 doux. chapeaux pour hommes et enfants.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente qui est positive et sans réserve.

Conditions—à la vente. 28 juil

PAR HOLE BLOMM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches et de "Notions." Egalement, pour le compte de qui il appartiendra, 30 douzaines chapeaux.

PAR HOLE, BLOMM & CO—John C. Blohm, encanteur—JEUDI 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

516 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

200 lots articles de fantaisie.

Et, à midi précis, pour le compte de qui il appartiendra—30 douzaines chapeaux—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 26 juillet

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix dans la rue de l'Esplanade, Non compris dans les réclamations de Mme Gaines, dans le voisinage immédiat du Fair Grounds, et à proximité des chars.

PAR G. DE FERIET, encanteur, bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—VENDREDI 31 juillet 1868, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Gayoso, Washington et Trois-Ilots. Les dits terrains sont désignés par les Nos 4 et 5, ils ont chacun en français 33 pieds, 5 pouces, 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur environ 135 pieds, 8 pouces, 5 lignes de profondeur suivant le plan.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date et les clauses concernant les habituelles.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 juil

Attention, Pêcheurs, Attention!

Une magnifique seine de 750 pieds de long.—Vente à l'encan.

PAR G DE FERIET, encanteur—Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86—JEUDI 30 juillet, à 11 heures du matin, dans la salle de vente de l'encanteur, No 86 rue Bienville, il sera vendu à l'enchère publique—

Une magnifique seine de 125 brasses ou 750 pieds de long, convenable pour toute espèce de poissons, depuis le plus gros jusqu'à la crevette.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 juillet

Succession de JAMES GONEGAL—No 29,726—Rose Street—Deux Grands Bâtiments dans le Quatrième District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, No 86 de la rue Bienville—Il sera vendu JEUDI, 20 juillet 1868 à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre le rue Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 juillet 1868—

[illegible]

Egalement—Un lot de blanc et de rouge.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juil

Terrain de prix et amélioré dans la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Casacalvo (maintenant Royale).

Succession de WM. COMBER—No 32 067.

PAR G DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la rue Bienville—SAMEDI, 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Grands Hommes (maintenant Dauphine), Mandeville et Casacalvo (maintenant Royale), mesurant 24 pieds de face à la rue Espagne, sur 145 pieds de profondeur.

Conditions—Cinq cents piastres comptant; le reste à douze mois de crédit, ... [illegible]

Succession de CELESTE PERRAULT—No 16,335

Maison dans la rue Melpomène, entre les rues Prytania et Camp.

PAR G. DE FERIET, encanteur,—Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—MARDI, 11 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juillet 1868, la propriété foncière et après décrite—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 208, compris entre les rues Melpomène, Camp, Thalia et Prytania. Le dit terrain fait partie du terrain No 10, d'après le plan dressé par l'étude de J. Cuvillier, notaire public, et mesure 24 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 juil—17 24 31—7 11 août

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.—Résidence de choix, située aux Nos 57 et 58 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Chartres. Excellent emplacement de commerce au No 117 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

J. H. FARLANGE contre P. N. RIVERA—No 25,455—Procès en partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la rue Bienville—VENDREDI 31 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Charles Leaumont, juge de la Sixième Cour de District de la Nile-Orléans, le 9 juin 1868, et signé le 15 de même mois, pour sortir de la même ... [illegible]

1o. Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourgogne. Le dit terrain a 30 pieds ... [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, portant le No 117 de la rue Toulouse, ayant 4 chambres, une cuisine à étage et en briques, ayant 3 chambres et lieux d'aisance, cave en briques, cour pavée, puits, etc.

L'eau est introduite dans la propriété.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre 1868 à raison de soixante piastres ($60) par mois. Ensemble, 102 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 86 actions.

2o Un terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale, et Fais Ledit terrain a 18 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 160 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain comprennent une jolie résidence en briques, à trois étages, avec veranda du côté de la façade, portant le No 57 de la rue de l'Esplanade, ayant 2 salons et 4 chambres à coucher, vestibule, etc. Egalement, une cuisine en briques, à étage ayant 3 chambres et une cave au dessous, 4 chambres, une chambre à bains et lieux d'aisance. La cour est pavée en jolies pierres plates; l'eau et le gaz sont introduits dans la propriété.

Ensemble 42 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 36 actions.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre 1868 à raison de $75 par mois.

3o Une autre terrain touchant au susdit terrain, 31 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 160 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain comprennent une magnifique maison en briques à trois étages, ayant un verandah devant, portant le No 58 de la rue de l'Esplanade, ayant deux salons et 4 chambres à coucher, vestibule, etc. Toutes les cheminées de la maison sont en marbre. Egalement, dans la fond, une bâtisse en bois et en briques, à étage, ayant 4 chambres, 3 chambres, chambre à bain et lieux d'aisance au-dessous.

La cour est pavée en pierres plates; l'eau et le gaz sont introduits dans la propriété. Il y a sur le terrain une magnifique cave.

CONDITIONS—Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet pour actions (stock note) de $1450, dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable et renouvelable, conformément à la charte de la dite banque le 1er novembre 1868. Pour le reste du montant de l'adjudication, un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt l'an après l'échéance, avec privilège et hypothèque de vendeur, avec la clause de "non aliénation" en faveur du vendeur ou de ses porteurs des billets. Les acquéreurs devront payer les honoraires d'avocat (cinq pour cent sur le montant recouvré) en cas de procès.

Pour la propriété décrite en deuxième lieu, l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet par actions par la valeur de $9000, dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable et renouvelable, conformément à la charte de la dite banque, le 1er août 1868. Pour le reste du montant de l'adjudication, de même que ci-dessus.

Pour la propriété décrite en troisième lieu, un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt l'an après l'échéance, avec privilège et hypothèque de vendeur, avec la clause de "non aliénation" en faveur du vendeur ou de ses porteurs des billets. Les acquéreurs devront payer les honoraires d'avocat (cinq pour cent sur le montant recouvré) en cas de procès.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant ———, notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juillet—3 11 18 25 31 juillet

HAMILTON A. HEADLEY vs STARLING BLAKESLEY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,818.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI premier d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits titres et intérêt du défendeur, Starling Blakesley, dans la succession de feu Horace Blakesley, tel qu'il a été fait un état, laquelle succession a été ouverte en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sous le No 29,956 du dossier de la dite cour. Le dit défendeur étant un des cinq héritiers de la dite succession.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er juil—1 10 18 25, 1 août

JOHANNA MARKEY vs BERNARD SCANLON—No 5,191—En vertu d'un ordre obtenu à moi un writ de fieri facias adressé à Chs. Catoir, constable agissant, par l'Honorable Trois ème Justice de Paix, dans l'affaire ci-dessus à Geo W Avery, ci-devant shérif, et pour à la vente de la Nouvelle-Orléans, et à moi transféré, je procéderai le MARDI 11 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane, à midi MARDI le 11 août 1868, de la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 30, borné par les rues Perdido, Bertrand et Prieur, désigné par le No 3 dans l'îlet et dessiné d'après un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général, daté du 20 avril 1878 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire en cette ville, lequel lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Saisi pour payer et satisfaire la somme de quarante neuf piastres ($49), avec les frais et intérêts, etc.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Les timbres du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur.

11 juillet—ler—11pa J. A. MOLAISON, Constable

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente sans réserve, de 400 lots habillements d'été, 150 lots de gris de messieurs, en laine, lingerie, 150 douzaines chapeaux de paille, laine et Panama—Et—

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Chas. Levy, Encanteur—Il sera vendu JEUDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 49 de la rue de Chartres—

Montre habillements fins de saison en défaut bons choix de la saison,

Et—Beaux lots lingerie de messieurs.

Egalement—150 douzaines chapeaux paille, laine et Panama fins.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 29juil

MONTGOMERY BROS. & CO.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 30 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, et causeuses, chaises, coffres, chaises berçantes, chaises à siège de jonc, buffets à marbre, buffets à grande glace, étagères, tapis, lounges, gravures, tableaux, pendules, ustensiles de cuisine, etc., un assortiment de batterie, objets bien garnis.

—EGALEMENT—

Une grande fontaine de [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. Montgomery Encanteur.

Il sera vendu, jeudi 30 juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lizer, rue Gravier, No [illegible]

Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI,

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE LAURENT MILLAUDON.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. Bureau, No 20 rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 1 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 18 juillet 1868—No 32,[illegible] du docket de la dite Cour, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-dessous: une action de 1000 à Carrollton R. R. stock Company et d'une action de la Canal Bank, de deux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, et quatre actions de la Good Intent Towboat Co.

Conditions Comptant. 20 juillet—août 1 à 8

Succession de RALPH TURNELL—No 32,[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau, No 20, rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 6 d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. P. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er juin 1867—No 32,[illegible] du docket de la dite Cour, la propriété suivante, appartenant à la succession de Ralph Turnell, située dans le Premier District de cette ville, savoir:

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues St Charles, Prytania, Joséphine et St-Andrew, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Paul G. Bordenave, arpenteur, et mesure 36 pieds 9 pouces de face à la rue St-Andrew, sur 140 pieds 9 pouces de face à la rue Prytania, sur 150 pieds 9 pouces dans la ligne de fond. St-Charles, et 31 pieds 9 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 3 juillet—3,11,18,25—août 6

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Félix Bertoulin—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—VENDREDI, le 7 d'août, 1868, à 10 heures A. M. à l'encoignure des rues Esplanade et Johnson, il sera vendu à l'enchère publique—Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 25juillet—7 août

Maison No 184, rue Chippewa—Succession de ELLEN ROSS—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 8 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Ste-Marie et Fillippi, Rousseau, désigné par le No 11, et mesurant 33 pieds de face à la rue Chippewa, sur 130 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur. Les bâtisses consistent en une maison ayant deux étages, en bois et une cuisine en briques.

Conditions—Moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront payer les honoraires d'avocat pour le recouvrement du paiement des billets.

L'hypothèque devra contenir les 8 pourcent d'intérêt. Les taxes de 1868 seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente et les timbres de revenus, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm Shannon, notaire public.

16juillet—25, 1 8 août

Maison en bois rue Sixième—Succession de FREDERIC SPEYERER—No 29,[illegible]: Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 juillet 1868, il sera vendu à l'enchère pour le compte de la succession de Frederic Speyerer la propriété décrite—

Un morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak, ... [illegible] et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur 100 pieds de profondeur, ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes des années 1867 et 1868.

Acte de vente et les timbres de l'Etat, aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire public.

14 juillet—14 25—août 1, 8, 15

Succession de FELIX BERTOULIN—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, NICHOLAS J. HOEY Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse, SAMEDI, le 22 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 6 juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Félix Bertoulin, savoir:

1o Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bernard, Esplanade, St John, Dumaine, désigné par le No 28 et mesurant 30 pieds de face à la rue Bernard sur 120 pieds de profondeur, ... [illegible]

2o La moitié indivise de deux lots de terre à Gretna, paroisse de Jefferson, Nos 15 et 16, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Huitième, sur 120 pieds de profondeur.

3o Scrip de la Compagnie d'Assurance des Marchands de 1858 et 1861 pour $50.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres aux frais des acquéreurs pardevant O. Morel, notaire public.

19 juillet—25, 8—15 août

PAR S. GUINAULT

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE, No du docket de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI 8 septembre 1868, en vertu d'un ordre émané de l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du dit succession ci-dessus, en date du 24 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de M. et de Mme Jacques Lamothe, savoir:

Un terrain avec la maison dessus construite situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et St Philippe.

Le dit terrain a trente pieds de face à la rue Douane, sur cent vingt-sept pieds de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison à deux étages en briques, à deux salons, 3 chambres de maison, ... cuisine, ... lieux d'aisance, ... écurie, puits, citerne, etc.

La maison porte le No 87 de la rue Douane. C'est la même propriété que les défunts ont acquise suivant acte au rapport de H. Lavergne, du 4 du 16 septembre 1838.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un an de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées à un montant suffisant pour la garantie des billets donnés, et la police d'assurance transférée à l'administrateur. Les billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, et il y a des frais de Cour et les honoraires de l'avocat employé pour obtenir paiement ... [illegible] Les acquéreurs devront payer les taxes de 1868 et payables en 1869. Les timbres de revenu des Etats-Unis seront aux frais de l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant A D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

20 juillet—7 14. 21. 28 août 4 sept.

M. et Mme ROUX vs Mme Veuve F. VALENTIN (affaire pour un partage—No 13,[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 août 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu en date du 16 juin 1868 et signé le 3 juillet 1868, les propriétés foncières suivantes, savoir:

1o Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet et renfermé par les rues St Philippe, Tremé, Dumaine et St Claude. Formant l'encoignure des rues St Philippe et Tremé, mesurant 54 pieds de face à la rue St Philippe sur 84 pieds 8 pouces, plus ou moins, mesure américaine, de profondeur et face à la rue Tremé. Ensemble, une maison en bois, No 170, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, cuisine, chambres de domestiques, ... [illegible]

2o Une autre portion de terre contiguë au lot ci-dessus décrit, mesurant, 25 pieds, mesure française, de face à la rue St Philippe, sur 84 pieds 8 pouces, plus ou moins, mesure américaine, de profondeur. Ensemble, une petite maison, No 174, ayant deux chambres, avec cabinet et petite galerie, cuisine, waterworks, latrines, etc.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, et pour la propriété secondement décrite, moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés et portant intérêt à 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront maintenues assurées et la police d'assurance transférée en faveur des vendeurs jusqu'au parfait paiement. Les acquéreurs paieront les honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis (1868).

15 juillet—15 22 31—8 15 août

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel, Juillet 1868.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, toutes personnes pouvant fournir des renseignements à leur sujet:

A	G
Ader Philippe	Guillemot P
Barthelet Jules (artiste dramatique)	Guilhamet Pierre dit Mar[illegible]
Bossou Joseph Marie	H
Braca Justo	Huret Delphin
Birg Félix (de Franklin, Louisiane)	L
Billac Bernard	Laudin Jacques
C	Lemoine (Mme) [illegible]
Cartel Léopold	M
Charbotu Louis	[illegible]
Chaud Anselme Isidore	[illegible]
D	[illegible]
Desbourgues Philippe	N
Dalia Virginie (Mlle)	North Malvina (Mme)
De Bertrand	P
De Roncles Arthur	Poisson
Delcamal A (Mme veuve)	R
E	Rose Pierre Louis
Escoffier Stephen	S
F	Sauvillon Jules
Fonce Etienne (veuve née B Raperts	Suzanne Sophie
Fouquet Auguste (de Fotiere)	T
Frazalis (les époux)	Teyssedre Robert
Fidon Jean-Pierre	V
	Valli Pierre

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOSEPH TER NOIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,203—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Hon Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Gravier et Perdido, ... [illegible] suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de la ville, et assessé à ... de 1868, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 juillet—août 7,25 16